

Charte éthique et déontologique de l'École Nādanjali

Éthique du Yoga

Le yoga est à la fois une méthode et un but dans la vie : la méthode suit un fil conducteur précis qui permet d'atténuer les fluctuations de l'esprit, sources de souffrances diverses. Le mental est alors en mode pause, au repos. Cette méthode produit un état d'attention durable en étant au service d'un seul but : l'état d'Unité avec tout ce qui Est. Ainsi accordés nous pouvons apprécier la Symphonie de la Vie. Le yoga requiert de l'adepte qui veut suivre ce chemin d'évolution et de transformation une réévaluation de ses valeurs aussi bien au niveau personnel que dans ses relations avec autrui. Ces valeurs sont clairement codifiées dans le Yoga Sūtra de Patañjali. Nādanjali est attachée à ces valeurs et demande à l'ensemble de ses stagiaires de s'y référer dans le cadre de leurs enseignements.

Code de déontologie

Le code de déontologie de la profession formulé par l'Union Européenne de Yoga (UEY) s'applique à tout stagiaire de l'école Nādanjali qu'il enseigne ou pas (les stagiaires enseignants peuvent se référer au code détaillé de l'UEY).

Chaque stagiaire de l'école de formation professionnelle Nādanjali s'engage à :

- respecter la dignité, la liberté et les droits de chacun sans distinction
- respecter le secret professionnel et la confidentialité de toute information personnelle,
- rester conscient des limites de l'autorité que lui confère sa responsabilité d'enseignant stagiaire,
- créer les conditions d'une transmission respectueuse de l'âge, de la santé de l'expérience et de la progression de chaque élève en favorisant son accès à l'indépendance,
- respecter les autres formes d'enseignements de yoga,
- faire preuve de souplesse, de diplomatie,
- faire preuve de réserve dans l'expression de ses opinions, écrits, paroles notamment lorsqu'elle est identifiée à un mandat de représentant Nādanjali.

Nādanjali incite chacun de ses stagiaires à s'orienter vers l'essentiel en établissant un climat d'harmonie et d'enthousiasme afin partager les valeurs des Voies en Yoga.

Une formation de professeur de Yoga en quatre ans

Le programme minimum obligatoire de l'Union Européenne de Yoga (EUY) est de 500 heures et Nādanjali propose 1080 heures sur les 4 années.


Personne n'envisagerait la transmission d'une langue en un mois, alors le futur enseignant doit avoir conscience de cette vaste réalité qu'est Être en Yoga... Les yogis précisent que nous commençons le Yoga dans cette vie pour le prolonger dans les suivantes...

Pour enseigner, il est d'abord essentiel de connaître « la boîte à outil », d'avoir une pratique avec chacun d'entre eux, suivant une discipline précise, un fil conducteur, dans une mise en pratique quotidienne. Le contenu appréhendé, il est nécessaire d'apprendre à transmettre, d'être un pédagogue, capable de s'adapter aux conditions humaines de l'instant, afin de conduire l'élève vers l'autonomie en Yoga.

Le yoga demande de l'engagement dans son quotidien, dans une pratique personnelle exemplaire, et un temps d'imprégnation qui ne peut pas être inférieur à quelques années : c'est le temps nécessaire pour apprendre à définir le yoga, ses préliminaires, les postures, les maîtrise du souffle, nourrir ses sens différemment afin de réaliser une entrée en méditation, en Symphonie, mais c'est également le temps indispensable pour s'immerger dans les textes de connaissance de la tradition, s'en imprégner par la cantillation afin de pouvoir les réfléchir naturellement.

Le yoga s'enseigne, mais est avant tout une trans-formation profonde de la personne vers l'Être. Chemin solitaire demandant de s'accorder du temps et à l'Instant.

Fait à Besançon, le 29 août 2024
Dr. Benjamin BERNARD (CATCO – Nādanjali)


École de Formation
NĀDĀNJALI de professeur de Yoga
CATCO - 26 Route des Grottes - 25410 ROSEY FLUANS
N° DIRECTE : 27 250361225 - BERNARD
infos@nadanjali.fr - 06.31.89.35.30

NDLR : la signature de la charte éthique et déontologique de l'École Nādanjali par un stagiaire participant à une action de formation n'est pas prévue par le Code du travail. Une telle procédure peut permettre de s'assurer que le stagiaire est bien informé de ses droits et obligations avant l'entrée en formation. Toutefois, cette procédure ne doit pas déroger au principe de la délivrance de ce document au plus tard avant son inscription définitive et avant tout règlement de frais.